

Communiqué de presse

6 juillet 2022

le portail des collectivités : Un nouveau service pour les élus forestiers

Depuis le 17 mai, l'Office national des forêts (ONF), en partenariat avec la fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), déploie le « Portail des collectivités » auprès de plus de 1600 communes dans 15 départements. Un outil dédié aux élus, collectivités, établissements, propriétaires de forêts bénéficiant du régime forestier, pour leur permettre de mieux connaître la réalité de la gestion de leurs forêts et mieux échanger avec leurs contacts au sein de l'Office.

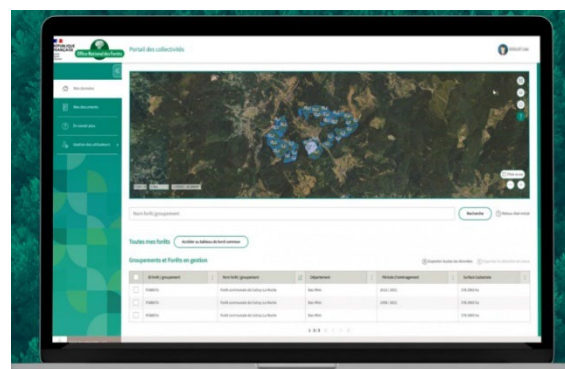
Les élus des Communes forestières propriétaires de forêt et les équipes l'ONF doivent échanger régulièrement pour mettre en œuvre une gestion durable de leurs forêts. De multiples décisions sont prises, de nombreuses actions sont réalisées : choix d'aménagement, de programmes de coupes, de travaux etc., qui se déclinent sous forme de données et documents.

3 mots d'ordre : fluidité, agilité et transparence

Pour ces élus, avoir accès à ces informations de manière sécurisée, fluide et transparente est une priorité.

L'ONF et la FNCOFOR ont donc développé ensemble une plateforme numérique moderne, adaptée à leurs attentes : le **Portail des Collectivités**.

Ce portail destiné aux représentants des collectivités propriétaires de forêt, notamment les maires des communes, leur permet d'accéder aux données des forêts sous leur « juridiction », via un accès privé et sécurisé (Quelles cartes pour vos espaces naturels ? Qui contacter à l'ONF ? Quelles sont les parcelles retenues en coupes chaque année ? Comment retrouver le document d'aménagement de ma collectivité ?).



L'objectif est d'étendre ce portail à toutes les collectivités propriétaires de forêt d'ici à fin 2022, après une première expérimentation auprès de 15 départements (Lozère, Gard, Hérault, Alpes-de-Haute-Provence, Pyrénées-Atlantiques, Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Belfort, Doubs, Haute-Saône, Bas-Rhin, Vosges (agence Vosges Montagne de l'ONF), Seine-Maritime et Eure.

Ce nouvel outil témoigne du virage numérique engagé par l'ONF il y a déjà quelques années et constitue pour l'élu, une aide à la décision afin de dessiner l'avenir de son massif.

Pour en savoir plus sur le portail des collectivités

 [site de l'ONF](#)

 [site FNCOFOR](#)

 [En vidéo](#)

Contacts presse :

ONF / Christiane Baroche – 06 07 78 09 84 – presse@onf.fr

FNCOFOR / Priscillia Desbarres - 06 43 16 17 41 - priscillia.desbarres@communesforestieres.org